

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 9 mars 2020 à 19h33 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers, Sylvain Jaques, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue à la quinzaine de personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

20-03-51

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

#### Correspondances

4. Obtention d'une subvention dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec;
5. Obtention d'une subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;
6. Obtention d'une subvention pour le projet d'offre de service partagé en matière d'ingénierie et de génie civil dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
7. Comptes rendus des élus;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

8. Adoption des textes du procès-verbal du mois de février 2020;
9. Autorisation de paiement des dépenses du mois de février 2020;
10. Dépôt des états financiers non vérifiés au 29 février 2020;
11. Offre de services de la Caisse Desjardins Région de Thetford : autorisation de signature;
12. Ressource technique au Service de l'urbanisme et de l'environnement : octroi d'un contrat et autorisation de signature;
13. Ressource d'appoint en loisirs : octroi d'un contrat et autorisation de signature;
14. Constatation d'une démission;
15. Subvention au Comité de Promotion Industrielle d'Adstock inc. : revenus de la pharmacie;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

16. Adoption du règlement numéro 259-20 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission de permis et certificats;
17. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 260-20 amendant le règlement concernant les nuisances numéro 109-09;
18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2017-RM-SQ-1 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec;
19. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2017-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec;
20. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2017-RM-SQ-3 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec;
21. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2017-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec;

22. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2017-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec;
23. Renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif sur l'environnement (CCE) et du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
24. Projets environnementaux 2020 : approbation et autorisation des versements des subventions;
25. Ressource technique au Service de l'urbanisme et de l'environnement : délégation de pouvoir en matière d'urbanisme;
26. Stagiaire en urbanisme : autorisation d'embauche;
27. Lot 6 276 308 du cadastre du Québec : mandat à Me Antoine Larue;
28. 31, chemin du Bocage : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
29. 37, route du Mont-Adstock : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
30. Dossier Colette Poulin – Ferme Olier Renaud inc. : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;

#### Travaux publics et voirie

31. Programme d'aide à l'entretien du réseau local, compensation de base aux municipalités : adoption du rapport;
32. Abonnement à la plateforme GOnet et acquisition de la licence GOinfra dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux : autorisation de dépense;

#### Sécurité publique

33. Retrait d'un pompier volontaire du Service de sécurité incendie;

#### Loisirs, culture et vie communautaire

34. Défi 4 Vents : autorisation de la tenue de l'événement et de l'utilisation des voies publiques de la municipalité;
35. Tour de Beauce : autorisation de la tenue de l'événement et de l'utilisation des voies publiques de la municipalité;
36. Stratégie jeunesse de la MRC - Recrutement comité jeunesse : nomination de représentants d'Adstock;
37. Marche en groupe sur le Chemin de St-Jacques : octroi d'une aide financière;

#### Affaires diverses

38. Lots 5 932 824 et 6 340 670 : analyse et décision concernant une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale;
39. Entente de gestion des futures installations du mont Adstock : autorisation de signatures;
40. Acquisition d'un GPS et des équipements connexes dans le cadre du programme de gestion des actifs municipaux : autorisation de dépense;
41. Les Aventuriers tout-terrain de la Beauce Inc. : autorisation de la tenue de l'événement et de l'utilisation des voies publiques de la municipalité;
42. Déficiences au Centre Intergénérationnel : octroi d'un mandat pour services professionnels;
43. Période de questions;
44. Informations générales;
45. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Correspondances*

**OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

Monsieur le maire informe que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière de 24 500 \$ dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec pour l'éradication du myriophylle à épi au lac du Huit.

**OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

Monsieur le maire informe que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la réalisation de son plan d'intervention.

**OBTENTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PROJET D'OFFRE DE SERVICE PARTAGÉ EN MATIÈRE D'INGÉNIEURIE ET DE GÉNIE CIVIL DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

Monsieur le maire informe que la Municipalité d'Adstock a reçu une aide financière de 50 000 \$ pour le projet d'offre de service partagé en matière d'ingénierie et de génie civil dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

20-03-52

**ADOPTION DES TEXTES DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER 2020**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal de la séance du mois de février 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-53

**DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DU MOIS DE FÉVRIER 2020**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 5 038 924.49 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 29 FÉVRIER 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 29 février 2020 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications et fait un résumé des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

20-03-54

## **OFFRE DE SERVICES DE LA CAISSE DESJARDINS RÉGION DE THETFORD : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** l'offre de service de la Caisse Desjardins de la région de Thetford;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'accepter l'offre de services de la Caisse Desjardins de la région de Thetford et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents relatifs à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-55

## **RESSOURCE TECHNIQUE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT : OCTROI D'UN CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** la vacance du poste de technicien en bâtiment;

**ATTENDU** que la MRC des Appalaches n'a toujours pas trouvé de ressources pour leur service d'inspection municipale régionale en bâtiment et en environnement;

**ATTENDU** la réalité du marché du travail actuel et des ouvertures de poste qui ont été faites récemment dans des organisations similaires;

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal de ne pas affecter la qualité du service au département de l'urbanisme et de maintenir une offre de service adéquate auprès de sa population;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par la firme La Boîte architecturale;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques;

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un contrat pour des services techniques au Service de l'urbanisme et de l'environnement à la firme La Boîte architecturale;
- d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ledit contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-56

## **RESSOURCE D'APPOINT EN LOISIRS : OCTROI D'UN CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** la vacance du poste de coordonnateur des loisirs;

**ATTENDU** qu'une analyse de la fonction de travail est en cours;

**ATTENDU** la volonté du conseil municipal de maintenir une offre de loisirs et d'activités adéquates auprès de sa population;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par monsieur Xavier Nadeau-Tardif;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume;

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de qui suit :

- d'octroyer un contrat à monsieur Xavier Tardif-Nadeau;
- d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, ledit contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-57

**CONSTATATION D'UNE DÉMISSION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que madame Chantal Beaulieu, directrice générale adjointe, a remis officiellement sa démission. La démission est effective à partir du 14 février 2020.

À ce sujet,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'accepter, en date du 14 février 2020, la démission de madame Chantal Beaulieu, directrice générale adjointe, de la remercier pour les services rendus à la Municipalité et de souligner son dévouement auprès des citoyens au courant des trente dernières années.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-58

**SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. : REVENUS DE LA PHARMACIE**

**ATTENDU** que le Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. (CPI), pour ses activités de développement industriel dans la municipalité, perçoit et conserve mensuellement le loyer de la pharmacie installée dans un édifice appartenant à la Municipalité;

**ATTENDU** que pour les années 2019 et 2020, le montant pour 14 mois versé par la direction de la pharmacie à titre de loyer s'élève à 10 347.75 \$, c'est-à-dire un loyer mensuel de 750 \$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU** que cette pratique n'est nullement interdite, toutefois, au nom de la transparence, il y a lieu de faire apparaître, aux livres comptables de la Municipalité, cette notion à titre de subvention;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy;

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'autoriser le Comité de promotion industrielle d'Adstock inc. de percevoir et de conserver, à titre de subvention municipale, les revenus provenant de la location de la pharmacie et d'inscrire, aux livres comptables de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 décembre 2020, un revenu et une dépense de 10 347.75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*

20-03-59

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF À L'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS**

**ATTENDU** que le règlement relatif au permis et certificats de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** que la Municipalité désire mettre à jour son règlement afin d'intégrer des dispositions relatives à l'utilisation d'un bâtiment comme résidence de tourisme, un établissement de résidence principale ou gîte touristique à titre d'usage complémentaire à l'habitation;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Michel Rhéaume et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 février 2020;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 259-20 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission de permis et certificats.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES NUMÉRO 109-09**

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Quirion qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 260-20 amendant le règlement concernant les nuisances numéro 109-09.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de tenir compte des projets de règlement applicable par la Sûreté du Québec et d'ajouter une disposition relative aux dommages à la propriété publique.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-1 CONCERNANT LES ALARMES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-1 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de réglementer la possession, l'utilisation et le fonctionnement des systèmes d'alarmes.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion est donné par le conseiller Jean Roy qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de réglementer la présence de colporteurs sur son territoire.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-3 CONCERNANT L'EAU POTABLE ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-3 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource sur le territoire de la municipalité.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-5-6 CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet d'assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-7 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 2017-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet de régir la circulation des véhicules routiers et le stationnement sur les chemins, terrains et autres endroits où le public est autorisé à circuler.

20-03-60

**RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT (CCE) ET DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**ATTENDU** que, conformément aux règlements constituant le CCE et le CCU, la durée du mandat des membres de chacun des comités est de deux (2) ans et qu'il est renouvelable par résolution du conseil;

**ATTENDU** l'intérêt de l'ensemble des membres à poursuivre leur mandat au sein de leur comité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de renouveler, pour une période de deux (2) ans, le mandat de messieurs Roger Lamothe, Denis Lord (à titre de membres riverains), Normand Latour, Serge Nadeau et André Fortin au sein du Comité consultatif sur l'environnement (CCE);
- de renouveler, pour une période de deux (2) ans, le mandat de madame Stéphanie B.-Gaulin, et de messieurs Gilles Binet, Éric Bujold, Walter Gormley et Gérald Marois au sein du Comité consultatif sur l'urbanisme (CCU).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-61

**PROJETS ENVIRONNEMENTAUX 2020 : APPROBATION ET AUTORISATION DES VERSEMENTS DES SUBVENTIONS**

Certaines associations et organismes de la Municipalité ont déposé leur demande de projets environnementaux pour l'année 2020. Ces dernières ont été étudiées auprès du Comité consultatif en environnement (CCE) et font l'objet de la recommandation suivante.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'entériner ces recommandations et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à décaisser, suivant la signature du protocole régissant les projets, une somme de 41 975 \$ répartie comme suit :

- |   |          |
|---|----------|
| • A.P.E.L.-du-Huit                            | 5 000 \$ |
| • Association des propriétaires du lac Bolduc | 375 \$   |

- Association des propriétaires du lac à la Truite 20 000 \$
- Associations des riverains du Grand lac Saint-François 1 700 \$
- Association des riverains du lac Jolicoeur 14 900 \$

Il est également résolu ce qui suit :

- de réserver un montant, qui sera à déterminer selon le coût des travaux, dans le poste budgétaire « Subvention environnement », pour la réalisation des travaux d'éradication du myriophylle à épi au lac du Huit;
- d'autoriser une dépense de 5 050 \$, taxes en sus, pour la réalisation du projet d'inventaire des plantes aquatiques pour les lacs Bolduc et à la Truite, avec une participation financière des associations, le tout à même le poste budgétaire « Subvention environnement ».

Adopté à la majorité des conseillers, madame Nicole Champagne et monsieur Nelson Turgeon se prononçant contre les projets environnementaux.

20-03-62

**RESSOURCE TECHNIQUE AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT : DÉLÉGATION DE POUVOIR EN MATIÈRE D'URBANISME**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'accorder une délégation de pouvoir à madame Annie Beaudoin de la firme La Boîte architecturale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accorder à madame Annie Beaudoin les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisance. Il est également résolu que Mme Beaudoin agisse à titre de personne-ressource au Comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-63

**STAGIAIRE EN URBANISME : AUTORISATION D'EMBAUCHE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock souhaite entamer le processus de révision des règlements d'urbanisme;

**ATTENDU** les besoins du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'embaucher monsieur Gabriel Sylvain-Nolet à titre de stagiaire en urbanisme à même les fonds d'opération disponibles dans le département du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-64

**LOT 6 276 308 DU CADASTRE DU QUÉBEC : MANDAT À ME ANTOINE LARUE**

**ATTENDU** que le propriétaire du lot numéro 6 276 308 du cadastre du Québec a procédé à la construction d'un garage non conforme au permis délivré;

**ATTENDU** que la cour municipale a reconnu la culpabilité du propriétaire;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock souhaite faire respecter sa réglementation en matière d'urbanisme;



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu de mandater Me Antoine La Rue afin de prendre tous les recours judiciaires appropriés pour faire respecter la réglementation dans le cas du propriétaire du lot 6 276 308 du cadastre du Québec

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-65

**31, CHEMIN DU BOCAGE : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 31, chemin du Bocage (lot 5 134 622 du cadastre du Québec) qui a pour but :

- d'autoriser, en cour avant, l'agrandissement de la résidence située à une distance d'environ 4.67 mètres de la ligne de lot avant, alors que la norme actuellement prescrite est de 6.1 mètres en vertu de la grille des usages et des spécifications (annexe C) du règlement de zonage numéro 69-07;
- d'autoriser, en cour avant, la construction d'un escalier située à une distance d'environ 3.58 mètres de la ligne de lot avant, alors que la norme actuellement prescrite à 6.1 mètres en vertu de l'article 6.3.2.2 du règlement de zonage numéro 69-07.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Personne n'est intéressées de se prévaloir de son droit de se faire entendre sur le sujet.

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du propriétaire du 31, chemin du Bocage (lot 5 134 622 du cadastre du Québec) et de l'assujettir à la condition de déposer au Service de l'urbanisme un plan d'aménagement du stationnement conforme au règlement de zonage en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-66

**37, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que le lot visé est assujetti au règlement numéro 248-19 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour tous travaux de construction et d'aménagement des terrains ;

**ATTENDU** que le plan déposé concerne la construction d'une résidence, d'une installation septique, d'un puits et l'aménagement du terrain ;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

**ATTENDU** que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCS ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architectural tel que déposé par la propriétaire du 37, route du Mont-Adstock (lot 5 448 284 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- Pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-67

**DOSSIER COLETTE POULIN – FERME OLIER RENAUD INC. : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle Ferme Olier Renaud inc. souhaite aliéner, en faveur de madame Colette Poulin, une partie du lot numéro 6 194 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu que ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier de Colette Poulin – Ferme Olier Renaud inc. ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

*Travaux publics et voirie*

20-03-68

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL, COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS : ADOPTION DU RAPPORT**

**ATTENDU** que le ministère des Transports a versé une compensation de 328 776 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveau 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU** que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU** qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe « B » ou un rapport spécial de la vérification externe dûment complété;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu que la Municipalité d'Adstock informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-69

**ABONNEMENT À LA PLATEFORME GONET ET ACQUISITION DE LA LICENCE GOINFRA DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

**ATTENDU** qu'avec cette aide, la Municipalité souhaite se doter d'un logiciel de gestion des actifs;

**ATTENDU** que le logiciel GOinfra de la firme Groupe de géomatique AZIMUT inc. répond aux besoins de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'autoriser une dépense de 9 239.00 \$, taxes en sus, pour l'abonnement annuel à la plateforme GOnet, l'acquisition d'une licence GOinfra et une formation de la firme Groupe de géomatique AZIMUT inc..

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

20-03-70

**RETRAIT D'UN POMPIER VOLONTAIRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** l'absence continue de monsieur Marc-André Fréchette, pompier volontaire au sein du Service de sécurité incendie;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de remercier monsieur Fréchette pour les services rendus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Jean Roy,  
Et résolu de retirer monsieur Marc-André Fréchette comme pompier volontaire au sein du Service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Loisirs, culture et vie communautaire*

20-03-71

**DÉFI 4 VENTS : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET DE L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ**

Le comité organisateur du Défi 4 Vents avise que l'événement se déroulera le samedi, 6 juin 2020. Les dirigeants s'adressent à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation de tenir cet événement sur le territoire et, pour la réalisation de l'événement, demandent également l'autorisation d'utiliser des voies publiques municipales aux fins d'établir le parcours.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'informer le comité organisateur du Défi 4 Vents que les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'événement le 6 juin 2020 sur le territoire municipal et confirment l'autorisation d'utiliser des voies publiques de la municipalité aux fins d'établir le parcours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-03-72**      **TOUR DE BEAUCE : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET DE L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que le Tour de Beauce souhaite obtenir une autorisation de passage sur le réseau routier de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser le passage et l'utilisation du réseau routier municipal du Tour de Beauce le 17 juin 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-03-73**      **STRATÉGIE JEUNESSE - RECRUTEMENT COMITÉ JEUNESSE : NOMINATION DE REPRÉSENTANTS D'ADSTOCK**

**ATTENDU** la mise en place du projet de consultation publique « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 » sur tout le territoire de la MRC des Appalaches pour les jeunes de 15-29 ans,

**ATTENDU** l'importance pour les municipalités de soutenir cette initiative pour en maximiser ses retombées;

**ATTENDU** la volonté de la municipalité d'Adstock d'encourager l'implication citoyenne chez ses jeunes;

**ATTENDU** que cette démarche de consultation permettra de mieux connaître les besoins, les enjeux et les attentes des jeunes pour le développement futur de la municipalité et de la région;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que messieurs Pier-Luc Demers et Xavier Nadeau-Tardif soient délégués par la municipalité pour participer aux travaux du comité jeunesse qui sera mis en place dans le cadre du projet « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**20-03-74**      **MARCHE EN GROUPE SUR LE CHEMIN DE ST-JACQUES : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** que le 21 mars prochain aura lieu la 3<sup>e</sup> édition de la Marche en groupe sur le Chemin de St-Jacques;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de soutenir l'activité considérant qu'elle se tient sur le territoire de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'octroyer une aide financière d'environ 225 \$ pour soutenir l'activité de la Marche en groupe sur le Chemin de St-Jacques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

20-03-75

**LOTS 5 932 824 ET 6 340 670 : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que le lot visé est assujéti au règlement numéro 248-19 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour tous travaux de construction et d'aménagement des terrains;

**ATTENDU** que le plan déposé par le Domaine Escapad consiste au déboisement d'une largeur maximale 8 mètres pour la réalisation de forages ainsi qu'à l'aménagement des chemins d'accès privés pour les futurs mini-chalets;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet présenté répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCP;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architectural tel que déposé par le propriétaire des lots 5 932 824 et 6 340 670 du cadastre du Québec et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires. Cependant, tels permis sont assujéti aux conditions suivantes :

- Pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil;
- Aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourra être réalisé sans être préalablement soumis au CCU et approuvé par le conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-76

**ENTENTE DE GESTION DES FUTURES INSTALLATIONS DU MONT ADSTOCK : AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU** que le promoteur du Domaine Escapad est identifié comme maître d'œuvre de la construction du nouveau chalet d'accueil au mont Adstock;

**ATTENDU** que le promoteur dépose une demande d'aide financière auprès du gouvernement provincial et en conséquence, doit fournir plusieurs pièces justificatives;

**ATTENDU** que le promoteur souhaite céder les droits d'exploitation des nouvelles installations à la Municipalité dans le cadre d'une entente de gestion des opérations du bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-77

**ACQUISITION D'UN GPS ET DES ÉQUIPEMENTS CONNEXES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités;

**ATTENDU** qu'avec cette aide, la Municipalité entend se doter d'outils pour améliorer sa prise de données;

**ATTENDU** l'offre présentée par la firme Groupe de géomatique AZIMUT inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser une dépense de 12 560.00 \$, taxes en sus pour l'acquisition d'un GPS et des équipements connexes dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-78

**LES AVENTURIERS TOUT-TERRAIN DE LA BEUCE INC. : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT ET DE L'UTILISATION DES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que le club Les Aventuriers tout-terrain de la Beuce inc. souhaite obtenir une autorisation de passage sur le réseau routier de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser le passage et l'utilisation du réseau routier municipal du club Les Aventuriers tout-terrain de la Beuce inc. le 16 mai 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-03-79

**DÉFICIENCES AU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL : OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** les démarches entreprises par la Municipalité pour analyser les déficiences au Centre Intergénérationnel et obtenir de justes réparations;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense de 7 500 \$, taxes en sus à la firme DTA consultant pour le montage du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

20-03-80

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu de lever la séance à 21h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

JL

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin